

## Conseil Municipal du 15 novembre 2012

L'an deux mil douze et le quinze novembre à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BONNET Daniel.

Tous les membres en exercice sont présents, sauf M. YELMO José, Melle COCHOIS Coralie.

Madame Annie ROULLE a donné pouvoir à Madame Catherine ROYER,  
Madame PUECH Pascale a donné pouvoir à Madame LECLERE-MISSA Monique,  
Monsieur CAPITAINE Olivier a donné pouvoir à Monsieur GOBRON François.

Monsieur GOBRON François a été nommé secrétaire.

**Date de convocation :** 30 octobre 2012

Le compte-rendu de la séance du 18 octobre 2012 est lu et approuvé.

### **I – Délibérations**

#### ➤ **N° 60/2012 Restructuration de la mairie – Choix d'un maître d'œuvre**

Le conseil Municipal,

Vu la délibération n° 55/2012 du 18 octobre 2012 confiant au cabinet BLP Architecture Urbanisme Paysage 3, place Léon Bourgeois BP 493 51067 Reims Cedex la mission de maîtrise d'œuvre relative à la restructuration de la mairie,

Précise et confirme que la rémunération de cette mission est la suivante :

Mission de base (APS – APD – PRO – ACT – EXE – DET – AOR) intégrant la mission SSI	106 200,00 € HT
Mission OPC	6 300,00 € HT
Mission complémentaire – élément DIAG	7 200,00 € HT
	119 700,00 € HT
	143 161,20 € TTC

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la passation de ce contrat.

#### ➤ **N° 61/2012 Rue des Maraîchers – Dissimulation du réseau France Télécom**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 54/2011 du 17 novembre 2011 approuvant l'avant-projet sommaire d'aménagement de la rue des Maraîchers comprenant l'enfouissement des réseaux France Télécom,

Considérant que, pour ce faire, il convient de signer une convention avec France Télécom,

Après pris connaissance du texte de la convention et en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'enfouissement du réseau aérien de télécommunications rue des Maraîchers avec France Télécom.

#### ➤ **N° 62/2012 Budget Principal – Transfert de crédits**

Le conseil municipal décide de procéder aux transferts et ouvertures de crédits suivants sur le budget général :

**En section d'Investissement*****Dépenses***

2158	Autres Installations Op. 0901 Matériel Mobilier	6 080,00
2184	Mobilier Op. 0901 Matériel Mobilier	600,00
2188	Autres immobilisation corporelles Op. 0901 Matériel Mobilier	6 100,00
2312	Terrains Op. 11001 Divers Bâtiments	12 000,00
2315	Installations, matériel et outillage techniques Op. 1101 Divers Bâtiments	65 000,00
	<b>Total</b>	<b>89 780,00</b>

***Recettes***

021	Virement de la section de fonctionnement	71 359,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	6 000,00
10223	TLE	12 421,00
	<b>Total</b>	<b>89 780,00</b>

**En section de fonctionnement*****Dépenses***

61521	Entretien et réparations terrains	48 241,00
023	Virement à la section d'investissement	71 359,00
657364	A caractère industriel et commercial	9 500,00
673	Titres annulés (sur ex. antérieur)	900,00
	<b>Total</b>	<b>130 000,00</b>

***Recettes***

7322	Dotation de solidarité communautaire	130 000,00
	<b>Total</b>	<b>130 000,00</b>

➤ **N° 63/2012 Budget Eau – Transfert et ouverture de crédits**

Le conseil municipal décide de procéder aux transferts et ouvertures de crédits suivants sur le budget général :

**En investissement*****Dépenses***

1312	Régions	26 028,00
13111	Agence de l'eau	24 630,00
13913	Départements	15 617,00
139118	Autres	18 732,00
21561	Service de distribution d'eau	8 023,00
	<b>Total</b>	<b>93 030,00</b>

***Recettes***

1313	Départements	26 028,00
13118	Autres	24 630,00
28128	Agencements et aménagements de terrains	33 127,00
281561	Service de distribution d'eau	320,00
28157	Agencements et aménagements du matériel et outillage industriels	968,00
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers	7 957,00

	<b>Total</b>	<b>93 030,00</b>
<b><u>En exploitation</u></b>		
<b><i>Dépenses</i></b>		
654 Admission en non-valeur - Produits irrécouvrables		145,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		42 372,00
673 Titres annulés (sur exercices antérieurs)		500,00
	<b>Total</b>	<b>43 017,00</b>
<b><i>Recettes</i></b>		
70111 Vente d'eau aux abonnés		8 668,00
777 Quote-part des subventions d'investissement		34 349,00
	<b>Total</b>	<b>43 017,00</b>

➤ **N° 64/2012 Budget CCA – Transfert et ouverture de crédits**

Le conseil municipal décide de procéder aux transferts et ouvertures de crédits suivants sur le budget général :

**En fonctionnement**

***Dépenses***

60612 Energie électricité	500,00
60613 Chauffage urbain	2 000,00
6411 Rémunération personnel titulaire	1 000,00
023 Virement à la section d'investissement	6 000,00
	<b>Total</b>
	<b>9 500,00</b>

***Recettes***

74741 Communes membres du GFP	9 500,00
	<b>Total</b>
	<b>9 500,00</b>

**En Investissement**

***Dépenses***

2315 Installations, matériel et outillage techniques	6 000,00
	<b>Total</b>
	<b>6 000,00</b>

***Recettes***

021 Virement de la section de fonctionnement	6 000,00
	<b>Total</b>
	<b>6 000,00</b>

➤ **N° 65/2012 Transfert de matériel à destination de la Caisse des Ecoles**

La Caisse des Ecoles de Taissy a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 1999. Pour permettre le fonctionnement de cet établissement, la commune de Taissy a, au cours de l'exercice 2000, pris en charge les moyens matériels nécessaires à l'exercice de l'activité de la Caisse des Ecoles pour un montant de 11 351,81 € correspondant à la facture n° 40441 du 28 août 2000 de la société SEREC, mais les écritures d'intégration sur l'actif de la Caisse des Ecoles n'ont pas été passées.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

- Décide de la remise des matériels acquis en 2000 à la Caisse des Ecoles de Taissy pour un montant de 11 351,81 €,
- Charge Monsieur le Maire d'établir les documents nécessaires.

➤ **N° 66/2012 Délégation au maire – Droit de préemption urbain**

Par délibération du 29 avril 2008, le conseil municipal a délégué au maire l'exercice du droit de préemption urbain.

Il s'avère qu'une erreur matérielle s'est glissée dans le texte. En effet, au lieu de faire référence à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme, il a été fait référence à l'article L. 214-1 du même code, qui concerne l'exercice du droit de préemption urbain dans un périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité, mesure non appropriée pour la commune de Taissy.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L. 2121-29, L. 2122-22 et L. 2122-23,

Considérant la nécessité pour la bonne marche de l'administration communale de confier au maire les attributions en matière d'urbanisme,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Confirme et décide de déléguer au maire pour toute la durée de son mandat l'exercice, au nom de la commune, le droit de préemption urbain défini à l'article L. 211-1 du code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

➤ **N° 67/2012 Avenants au contrat de fourniture d'eau et convention**

Suite à des restrictions d'usage de l'eau décrétées par l'ARS en juin 2011, la commune de Taissy a dû installer et louer depuis juillet 2011 une unité de traitement pour rendre sa potabilité à l'eau distribuée sur la commune de Puisieux, la ZA Prunay et la commune de Taissy.

Il convient de définir les modalités de répartition entre les trois entités concernées du coût d'installation de l'unité de traitement pour un montant de 77 740 € TTC et la location de ce matériel depuis juillet 2011 à raison de 3 588 € TTC.

Pour ce faire, la convention entre la commune de Taissy et VEOLIA-Eau pour la fourniture d'eau potable par une vente en gros du 4 février 1982, modifiée par avenant du 5 janvier 2001, la convention pour la fourniture d'eau potable par la commune de Taissy à la commune de Puisieux en date du 13 avril 2001, modifiée par l'avenant du 26 juin 2002, doivent donc faire l'objet de nouveaux avenants.

De plus, une convention entre la commune de Taissy, la commune de Puisieux et VEOLIA-Eau pour la ZA Prunay doit être établie pour la répartition des frais d'installation.

Monsieur le Maire donne lecture aux membres présents des différents textes à intervenir.

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Approuve le projet d'avenant n° 2 à la convention du 4 février 1982, le projet d'avenant n° 2 à la convention du 3 avril 2001 pour la répartition des frais de location de l'unité de traitement et le projet de convention entre la commune de Taissy, la commune de Puisieux et VEOLIA-Eau pour la répartition des frais d'installation de l'unité de traitement,

Autorise Monsieur le Maire à signer ces documents et toute pièce nécessaire à la finalisation de cette opération.

➤ **N° 68/2012 Approbation des statuts du SIEM suite à déménagement**

Monsieur le Maire expose que, suite à son déménagement, le SIEM doit modifier l'article 8 de ses statuts nommé « siège du syndicat ».

Lecture est faite des nouveaux statuts du SIEM et, notamment, son article 8.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Monsieur le Maire,  
Vu la lecture des statuts,  
Considérant que la modification des statuts est nécessaire,

Approuve les nouveaux statuts du SIEM et, notamment, son article 8 « siège du syndicat ».

➤ **N° 69/2012 Numérotation d'immeuble**

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment, ses articles L 2212.1 et L 2212.2,

Vu la demande présentée par M. THIERY, 31, rue des Maraîchers 51500 TAISSY

Décide d'attribuer :

A la parcelle AM 150, le numéro 29 bis.

➤ **N° 70/2012 Classe de découverte – CE2 et CM2**

Mesdames ALLARD et BARRERE, enseignantes, propose d'organiser une classe de découverte pour les classes de CE2 (25 élèves) et de CM2 (20 élèves) du 27 au 31 mai 2013 à Beaulieu-en-Argonne.

Les orientations pédagogiques sont les suivantes :

- Séjour nature : découverte de la faune et de la flore
- Multisports : ultimate, kinball, escrime
- Histoire : Musée Jeanne d'Arc, visite des sites historiques de Verdun, ...

Le coût du séjour s'élève à 15 364,50 €, après déduction de la participation de la coopérative scolaire de 1 300 €. Le Conseil Général n'attribue plus de subvention. De plus, comme le séjour est hors de la Champagne Ardenne, il n'y pas de subventions régionales à escompter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide

- de participer à hauteur des 2/3, soit à hauteur de 10 243,00 €.

Une décision sur l'application des quotients familiaux sera prise ultérieurement.

*Il est précisé qu'il n'y aura pas de classe de découverte en 2014.*

## **II – Commissions**

Par ailleurs, le conseil municipal est informé des points suivants :

### **Conseil Ecole Primaire**

- Listing des différents travaux demandés
- Effectif : 133 élèves sur 5 classes
- Demande 2013 : tableau blanc interactif
- Prochain conseil d'école : 12 mars 2013 à 18H

### **Conseil Ecole Maternelle**

- Effectif : 82 élèves sur 3 classes
- Prochain conseil d'école : 19 mars à 18 H et 2 juillet 2013 à 20H

### **Jeunesse et Sports**

- Rencontre de la section karaté de Sept-Saulx qui souhaite mettre en place une section sur Taissy

- Extension de la salle des sports : lancement de la consultation après affinement du lot électricité

#### Bâtiments

- Travaux en cours au 3, rue de Sillery
- Clocheton mairie et clocher église : remise en état le 21 janvier 2013
- Restructuration de la mairie : avancement du dossier
- Portes école primaire : réglage par KFermetures
- Eglise : relevé des taux d'humidité

#### Voirie

- Rue des Maraîchers : enfouissement réseau électrique par le SIEM en cours, réunion préparatoire le 23 novembre pour le remplacement de la canalisation d'eau potable
- Rue Colbert : intervention entreprise Mazier semaine 47
- Interruption éclairage public ce soir dans le centre suite à l'intervention de DRTP sur les candélabres rue de Saint-Léonard

#### Communication

- Réunion le 27 novembre à 20H30 pour revoir l'architecture du site
- Contact avec les Flâneries Musicales de Reims pour l'organisation d'un concert

#### Conseil Municipal Enfants

- Bal des Petits Pirates et bourse aux jouets : réussite de ces manifestations
- Points de sécurité abordés

#### Fêtes

- Réunion le lundi 3 décembre à 18H30 pour préparer la venue du Père Noël, le 22 décembre, et les vœux du maire, le 11 janvier.

#### Caisse des Ecoles

- Evocation de la modification des rythmes scolaires avec l'exemple de la ville d'Epinal (34 000 h)

#### Commission Communale des Impôts Directs

- Réunion de la commission le lundi 26 novembre à 9H00

### **III – Questions diverses**

La visite du Parlement Européen à Bruxelles a eu lieu le 8 novembre. Le Conseil Municipal Enfants a demandé à visiter l'Assemblée Nationale.

**Prochain conseil municipal : 13 décembre 2012 à 20H30.**

BONNET Daniel	MINET Christian	THOURAULT Sylvie
BARRIER Patrice	DURAND Denis	GOBRON François

COCHOIS Coralie	LECLERE-MISSA Monique	TIAFFAY Patrice
HEUSGHEM Steve	DUCHESNE Madeleine	PUECH Pascale
ROULLÉ Annie	CAPITAINE Olivier	ROYER Catherine
GA Thierry		

